CONSEIL MUNICIPAL
CE 5 novembre 2019

PROCÈS-VERBAL d'une séance régulière du conseil municipal de la Ville de Duparquet tenue à la salle du conseil de la Ville de Duparquet, le 5 novembre 2019 à 19h00.

Présents :	M. Jacques Ricard	Maire suppléant et Conseiller no.5
	Mme Marlène Doroftei	Conseillère no.1
	M. Sylvain Audet	Conseiller no.2
	Mme Claudette Macameau	Conseillère no.3
	M. Denis Blais	Conseiller no.4
	Mme Solange Gamache	Conseillère no.6
Absent:	aucun	

Monsieur le maire suppléant, Jacques Ricard préside la séance tandis que madame Chantal Poirier agit comme secrétaire.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum étant satisfait, monsieur le maire suppléant déclare l'ouverture de la séance à 19h28.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Rés.141-2019 Sur proposition du conseiller M. Denis Blais secondé par le conseiller M. Sylvain Audet, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour.

VILLE DE DUPARQUET
Ordre du jour
SÉANCE RÉGULIÈRE DES MEMBRES DU CONSEIL
Mardi le 5 novembre 2019 à 19h00

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- **séance régulière du 8 octobre 2019**

4. CORRESPONDANCE informelle et décisionnelle

4.1 Offre de service de Monsieur Julien Rivard
4.2 Prix Hommage au bénévolat-Québec 2020
4.3 Proposition d'achat de terrain –Chemin de la caserne
4.4 Proposition d'achat ou permission de stationnement
4.5 MRCAO-Déclaration de compétence dans le dossier fibre optique
4.6 Réseau Biblio / achat d'ordinateur à la Bibliothèque

5. FINANCES

5.1 Approbation de la liste des comptes du mois d'octobre 2019 : ($)

6. AFFAIRES COURANTES

6.1 Refinancement de prêt
6.2 Renouvellement cotisation UMQ
6.3 Renouvellement d'adhésion ADMQ
6.4 Offre de service pour déneigement- hiver 2019-2020
6.5 Offre de service Daniel Tétreault CPA –aide budget
6.6 Correspondance MAMH
6.7 États financiers OMH
6.8 Plan sécurité civil –liste des personnes responsables
6.9 Contrat patinoire 2019-2020
6.10 Nettoyage des égouts d'eau pluviale
6.11 Entente Rapide-Danseur
6.12 Appui Commission Scolaire du Lac Abitibi
6.13 Demande de subvention 2020 – fête St-Jean Baptiste

7. RÈGLEMENTS

7.1 Assemblée publique aux fins de consultation

8. LOISIRS

9. URBANISME

10. PAROLE AU PUBLIC

11. SUIVI

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Rés.142-2019 **3. ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX**

3.1SÉANCE RÉGULIÈRE DU 8 octobre 2019

Les conseillers et conseillères ayant reçu copie des procès-verbaux en ont fait la lecture et, sur proposition de la conseillère Madame Solange Gamache secondé par la conseillère Madame Claudette Macameau, il est unanimement résolu d'adopter les procès-verbaux de la séance régulière du 8 octobre 2019.

4. CORRESPONDANCE INFORMELLE ET DÉCISIONNELLE

Rés.143-2019 **4.1 OFFRE DE SERVICE DE M.JULIEN RIVARD**

Monsieur Julien Rivard nous offre ses services pour un rapport écrit des observations faites en compagnie d'autres personnes qui participeront au survol. Il présentera quelques analyses sur les questions qui préoccupent le conseil et les citoyens de Duparquet relativement aux crues printanières notamment sur le rôle possible des barrages et sur l'existence d'un ancien exutoire près des rapides de Rapide-Danseur lors des crues avant la construction du pont actuel. Prix forfaitaire à 400$ et un taux à .50$ du kilomètre pour ses déplacements.

Sur proposition du conseiller Monsieur Sylvain Audet, secondé par la conseillère Madame Marlène Doroftei, il est unanimement résolu d'accepter l'offre de service.

4.2 PRIX HOMMAGE AU BÉNÉVOLAT DU QUÉBEC 2020

La correspondance est présentée aux conseillers et nous convenons de l'acheminer aux divers organismes de la ville.

4.3 PROPOSITION D'ACHAT DE TERRAIN – CH. DE LA CASERNE

La proposition sera étudiée et analysée. Certaines données doivent être vérifiées. Les frais encourus seront cependant assumés par l'acheteur.

4.4 PROPOSITION D'ACHAT OU PERMISSION DE STATIONNEMENT

La proposition sera étudiée et analysée. Certaines données doivent être vérifiées.

4.5 MRCAO – DÉCLARATION DE COMPÉTENCE DANS LE DOSSIER FIBRE OPTIQUE

La MRCAO, correspondance reçue par courrier recommandé, il s'agit d'un extrait du procès-verbal de la séance du 23 octobre 2019 (rés.19-124). Cette résolution déclare à la MRCAO sa compétence relativement à l'implantation, à l'entretien et à l'exploitation d'un système de télécommunications par fibre optique, incluant entre autre, un système de télécommunications sans fil.

4.6 RÉSEAU BIBLIO / ACHAT ORDINATEUR BIBLIOTHÈQUE

Réseau Biblio nous a avisés que le support de Microsoft Windows 7 prendra fin le 14 janvier 2020. Ceci implique que le serveur principal de la bibliothèque devra être remplacé. A cet effet, nous avons décidé de participer à un achat de groupe offert par Réseau Biblio. Nous avons reçu un don de 7000$ du Comité d'Embellissement qui servira à payer cette dépense. Une mention à cet effet sera affichée à la bibliothèque en remerciement au Comité d'embellissement.

Ordinateur
Dell OptiPlex 3060 (mini tour)
Core I5-8500, 8 GB mémoire vive
Disque dur SSD 250 GB Western Digital, SATA 500 GB 7200 RPM
Graphique intégré DisplayPort, HDMI, VGA
Graveur DVD 16X, Microsoft Windows 10 PRO 64 Bits
Garantie 3 ans Prix budgétaire de groupe : 890$$

Rés.145-2019 5.FINANCES

5.1. APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES DU MOIS D'OCTOBRE 2019;

Proposé par la conseillère Madame Claudette Macameau, secondé par la conseillère Madame Marlène Doroftei et unanimement résolu que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés pour le mois d'octobre 2019

Le montant des comptes à payer :	41 973,07$
Le montant des salaires :	26 945,35$
Les prélèvements autorisés :	36 659.81$

6. LES AFFAIRES COURANTES

6.1 REFINANCEMENT DE PRÊT

RÉSOLUTION : 146-2019

Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 213 700 $ qui sera réalisé le 12 novembre 2019

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Ville de Duparquet souhaite emprunter par billets pour un montant total de 213 700 $. L'emprunt réalisé le 12 novembre 2019, sera réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de $
10-2012	213 700 $

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 10-2012, la ville de Duparquet souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par le conseiller Monsieur Sylvain Audet, appuyé par le conseiller Monsieur Denis Blais et résolu unanimement

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1er alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 12 novembre 2019;

2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 12 mai et le 12 novembre de chaque année;

3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère).

3. Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2020.	**11 600 $**	
2021.	**11 900 $**	
2022.	**12 200 $**	
2023.	**12 700 $**	
2024.	**12 900 $**	**(à payer en 2024)**
2024.	**152 400 $**	**(à renouveler)**

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 10-2012 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 12 novembre 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou la partie du solde dû sur l'emprunt;

Résolution : 147-2019

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	5 novembre 2019	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 5 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	12 novembre 2019
Montant :	213 700 $		

ATTENDU QUE la Ville de Duparquet a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 12 novembre 2019, au montant de 213 700 $;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres publiques pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le Ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les Cités et les Villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code Municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 -CAISSE DESJARDINS DE L'ABITIBI-OUEST

11 600 $	3,04500 %	2020
11 900 $	3,04500 %	2021
12 200 $	3,04500 %	2022
12 700 $	3,04500 %	2023
165 300 $	3,04500 %	2024

Prix : 100 000,00 Coût réel : 3,04500 %

2 -FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

11 600 $	2,25000 %	2020
11 900 $	2,30000 %	2021
12 200 $	2,40000 %	2022
12 700 $	2,50000 %	2023
165 300 $	2,60000 %	2024

Prix : 98,00100 Coût réel : 3,06118 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DE L'ABITIBI-OUEST est la plus avantageuse;

Il est proposé par la conseillère Madame Solange Gamache, appuyé par la conseillère Madame Claudette Macameau et résolu unanimement

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Ville de Duparquet accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DE L'ABITIBI-OUEST pour son emprunt par billets en date du 12 novembre 2019 au montant de 213 700 $ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 10-2012;

Ces billets sont émis au prix de 100 000,00$ pour chaque 100,00$, valeur nominale de billets, échéant en série de **cinq (5) ans;**

Que les billets, le capital et les intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Rés.148-2019 **6.2 RENOUVELLEMENT COTISATION UMQ**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Blais, appuyé par la conseillère Madame Solange Gamache et unanimement résolu de renouveller la cotisation annuelle au coût de 202,36$ à l'Union des Municipalités du Québec.

Rés.149-2019 **6.3 RENOUVELLEMENT ADHÉSION ADMQ**

Il est proposé par la conseillère Madame Solange Gamache, appuyé par le conseiller Monsieur Sylvain Audet et unanimement résolu de renouveler l'adhésion annuelle de l'ADMQ en janvier 2020 au coût de 887$

Rés.150-2019 **6.4 OFFRE DE SERVICE POUR DÉNEIGEMENT HIVER 201-2020**

Attendu que, la ville a invité verbalement trois entrepreneurs à nous fournir leur liste de prix pour le déneigement 2019-2020;

Attendu que les entrepreneurs nous offrent leurs services à l'heure.

Contracteur	camion	loader	pépine
Raymond Bérubé	90$ /hre	90$ /hre	75$ /hre

Contracteur	Niveleuse	Loader	Charrue
Alain Gagné	91$ /hre	90$ /hre	95$ /hre

Contracteur	Gros loader
SMG Soudure	125$ /hre

Il est proposé par la conseillère Madame Solange Gamache, appuyé par le conseiller Monsieur Denis Blais et unanimement résolu d'octroyer :

- le contrat de déneigement et de sablage dans le secteur du Lac Duparquet rang-7 pour l'hiver 2019-2020 à M.Raymond Bérubé;
- le contrat de déneigement et de sablage dans le secteur de la ville pour l'hiver 2019-2020 à Monsieur Alain Gagné;
- d'engager occasionnellement SMG Soudure pour les périodes de surplus de neige.

Pour les deux(2) contrats, le mélange de sel et de sable est en surplus.

Rés. 151-2019 **6.5 OFFRE DE SERVICE FIRME DANIEL TÉTREAULT CPA- AIDE BUDGET**

Il est proposé par la conseillère Madame Solange Gamache, appuyé par le conseiller Monsieur Sylvain Audet et unanimement résolu d'accepter l'offre de service de la firme Daniell Tétrault CPA pour l'aide au budget et à la présentation du budget au conseil municipal pour l'exercice 2020. Les honoraires pour services rendus sont de 85$ / heure + 0.50$ du kilomètre pour les déplacements. Environ quatre(4) heures seront à prévoir.

6.6 CORRESPONDANCE MAMH

Correspondance pour nous présenter la proportion médiane et facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière / Exercice financier 2020. La proportion médiane est un indicateur du niveau général des valeurs inscrites au rôle d'évaluation foncière. Conformément aux dispositions prévues à l'article 264 de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, chapitreF-2.1), le MAMH a approuvé la proposition médiane et le facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière de notre municipalité pour l'exercice financier 2020. Les résultats ainsi approuvés sont les suivants :
Proportion médiane : 79%
Facteur comparatif : 1.27

Rés. 152-2019 **6.7 ÉTATS FINANCIERS OMH**

Il est proposé par la conseillère Madame Marlène Doroftei, appuyé par la conseillère Madame Claudette Macameau et unanimement résolu d'adopter les états financiers 2018 de l'OMH de Duparquet, le rapport d'approbation Budget 2019 daté du 02-04-2019 et le rapport d'approbation Budget 2019 daté du 03-07-2019 de l'OMH de l'Arc-en-ciel.

Rés. 153-2019 **6.8 PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE (organisation municipale)**

ATTENDU QUE les municipalités et villes locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile, la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;
ATTENDU QUE la ville est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à la source de sinistres;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de Duparquet reconnaît que la ville peut être touchée par un sinistre en tout temps;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Madame Marlène Doroftei, appuyé par le conseiller Monsieur Denis Blais et unanimement résolu;

QU'une organisation municipale de la sécurité civile soit créée afin de coordonner les ressources et les mesures déployées au moment et à la suite des sinistres et d'assurer la concertation des intervenants;

QUE les personnes suivantes soient désignées membres de l'organisation municipale de la sécurité civile et qu'elles occupent les fonctions décrites ci-dessous :

FONCTION	**NOM**
Coordonnateur municipal de la sécurité civile	Chantal Poirier
Coordonnateur municipal adjoint de la sécurité	Jasmine Therrien
Responsable de site	Alain Letarte
Responsable substitut de site	*Richard Vallières*
Responsable administration	Chantal Poirier
Responsable substitut administration	Jasmine Therrien
Responsable sécurité incendie	Jonathan Letarte
Responsable substitut sécurité incendie	Claude Letarte
Responsable des communications	Jacques Ricard
Responsable substitut des communications	Sylvain Audet
Responsable sécurité des personnes	Sûreté du Québec
Responsable services aux sinistrés	Solange Gamache
Responsable substitut services aux sinistrés	Guylaine Hardy
Responsable service technique et transport	Serge Goudreau
Adjoint responsable service technique et transport	Michel Bellavance

Cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant l'organisation municipale de sécurité civile de la municipalité.

Rés. 154-2019 **6.9 CONTRAT PATINOIRE 2019-2020**

Considérant, que le travail de M. Serge Goudreau fut très apprécié de tous à la saison 2018-2019.

Il est proposé par la conseillère Madame Solange Gamache, appuyé par le conseiller Monsieur Denis Blais et unanimement résolu d'offrir à nouveau à M. Serge Goudreau le contrat relatif à la préparation, à l'entretien et à la gestion de la patinoire pour l'année 2019-2020, au même condition que 2018-2019. Le conseil octroie une somme forfaitaire de 250$ X 10 semaines.

Rés. 155-2019 **6.10 NETTOYAGE DES ÉGOUTS D'EAU PLUVIALE**

Il est proposé par la conseillère Madame Solange Gamache, appuyé par le conseiller Monsieur Sylvain Audet et unanimement résolu d'accepter de faire nettoyer certains égouts d'eau pluviale avant l'hiver 2019-2020, et d'octoyer le contrat au soumissionnaire le plus bas, Insdustrie Amnor. Soumission présentée pour un travail de 8 heures maximum.

Amnor : 2831.00$ avant taxes
Véoli : 2900.00$ avant taxes.

Rés. 156-2019 **6.11 ENTENTE RAPIDE-DANSEUR**

Dans le cadre de la préparation du **Plan de sécurité civile,** nous convenons d'une **entente intermunicipale d'hébergement temporaire en cas de forces majeures**. Voici les lieux convenus par les parties pour venir en aide à l'une ou l'autre des municipalités;

Pour Duparquet :	**Pour Rapide-Danseur**
Centre communautaire	Église Rapide-Danseur
81, rue Duparquet	563, Route du Village

Il est proposé par la conseillère Madame Claudette Macameau, appuyé par la conseillère Madame Marlène Doroftei et unanimement résolu d'accepter cette entente.

Rés. 157-2019 **6.12 APPUI COMMISSION SCOLAIRE LAC ABITIBI**

Attendu qu'il est important pour la population de la M.R.C. de l'Abitibi-Ouest de pratiquer des activités physiques pour garder la forme;

Attendu que le terrain de soccer et la piste d'athlétisme situés derrière la Cité Étudiante Polyno de La Sarre sont désuets et ne correspondent pas aux normes des fédérations sportives;

Attendu qu'il serait important de bénéficier d'un nouveau site moderne et sécuritaire qui répondra aux besoins de la population pour la pratique de plusieurs sports;

Il est proposé par la conseillère Madame Solange Gamache, appuyé par la conseillère Madame Marlène Doroftei et unanimement résolu que la Ville de **Duparquet** appuie la Commission Scolaire du Lac-Abitibi et le Comité de relance de la piste d'athlétisme pour le projet de la construction d'un Site Multi-Sports à La Sarre.

Rés. 158-2019 **6.13 DEMANDE DE SUBVENTION 2020 – FÊTE DE LA ST-JEAN BAPTISTE**

ATTENDU QUE la fête de la St-Jean Baptiste est un évènement annuel important pour les citoyens de la municipalité;

ATTENDU QUE l'organisme Canada en fête peut accorder une aide financière pour défrayer une partie des coûts de cette activité;

ATTENDU QU'un dossier de présentation a été monté pour être acheminé à l'organisme Canada en fête ;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Madame Solange Gamache, appuyé par le conseiller Monsieur Sylvain Audet et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale à faire parvenir une demande d'aide financière à Canada en fête et à signer tous les documents qui s'y réfèrent.

7. RÈGLEMENTS

7.1. ASSEMBLÉE PUBLIQUE AUX FINS DE CONSULTATION

Une assemblée de consultation publique sera tenue le mardi 3 décembre 2019 à 18h00 à la salle du conseil de l'hôtel de ville située au 86 rue Principale, Duparquet

Cette assemblée publique concerne le premier projet de règlement portant le numéro 03-2019 : « Règlement modifiant le règlement de lotissement numéro 232 et le règlement de zonage numéro 233»., celui-ci adopté à la séance régulière tenue le 3 septembre 2019 à 19h00,

OBJET DU RÈGLEMENT :

- Permettre les usages résidentiels de basses densités et certains usages semi-industriels, dans la nouvelle zone mixte 111. La nouvelle zone 111 est créée à partir de la zone 602, soit une bande de 60 mètres de profondeur le long de la route 388, du côté sud, sur 500 mètres de chaque côté du chemin Mercier.
- Établir la largeur minimale d'un terrain à 80 mètres (262.5 pieds) lorsqu'il est contigu à la route 393 et la route 388.

L'avis public sera publié sur le site de la ville, la page Facebook, le bureau de poste et sur le tableau d'affiches à l'entrée du bureau municipal.

8. LOISIRS

9. URBANISME

10. PAROLE AU PUBLIC

11. SUIVI

Le lampadaire localisé sur le terrain de la halte routière sera branché sous peu.

Aucune redevance de la part de Norascon pour le plan d'asphalte, les travaux étaient pour le ministère et ces terrains leurs appartiennent.

A titre préventif, une protection visible est demandée sur le hauban du poteau près de la cabane de patinoire.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Rés.159-2019 Tous les sujets ayant été abordés, sur proposition de la conseillère Madame Marlène Doroftei, secondé par le conseiller Monsieur Denis Blais, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 21h00.